

Je vous citerai un cas, entre plusieurs, qui démontre bien la triste vérité de ce que j'avance.

L'automne dernier, un jeune médecin d'une paroisse d'un comté non loin d'ici, est appelé dans une famille pour donner ses soins à trois enfants. Le docteur constate que ces trois enfants souffrent de la diphtérie. Il avertit en conséquence le chef de la famille, puis il *rapporte* le cas au bureau de santé local. L'officier de santé, comme un homme qui connaît son devoir, se rend à l'endroit indiqué et met la famille en quarantaine. Quelques jours se passent, puis l'on constate, un bon matin, que le chef de la famille contaminée vaque à ses occupations ordinaires sans tenir compte des instructions reçues du conseil d'hygiène. Une semaine, deux semaines se passent, et voyant que cet individu se moque de l'autorité, on le cite devant le tribunal siégeant à Montmagny. Voici ce qui était arrivé. Après la visite de l'officier de santé, le père des enfants malades s'adressa chez un médecin d'une paroisse voisine. Celui-ci se rend avec empressement dans cette famille où il n'avait pas d'affaire et faisant fi du plus sacré de ses devoirs de médecin, et sans se soucier des désastreuses conséquences que pouvaient avoir sa coupable conduite, il déclare que le premier médecin appelé s'est trompé et que ces enfants n'ont pas de dysphthérie. Puis il conseille au père d'enlever le *placard* et de se *ficher* des officiers de santé. Et cela pour se rendre agréable à une famille à qui pesait un peu le fardeau de la mise en quarantaine.

Ce médecin savait que, dans le temps, une maligne épidémie de dyphthérie sévissait dans le canton même où résidait cette famille. Je me hâte d'ajouter que le magistrat traita comme elle le méritait l'odieuse conduite de ce médecin:

Ce n'est pas là un cas isolé; ces choses se répètent malheureusement trop souvent. Est-ce que la société médicale de Québec, composée de l'élite des membres de la profession qui compte parmi ses adeptes des hommes dont la sagesse et l'expérience permettent de parler avec autorité; est-ce que cette société, dis-je, ne pourrait